



**ESCAPADE**  
*gourmande*

À BORMES

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**ESCAPADE GOURMANDE**  
**À BORMES**

**DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2025**  
**BORMES LES MIMOSAS**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



# RÈGLEMENT GENERAL

## **Article 1. OBJET**

La commune de Bormes les Mimosas organise la manifestation « Escapade Gourmande à Bormes » qui se tiendra au cœur du quartier de la Favière du 26 au 28 septembre 2025. Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'organisateur, fait fonctionner cette manifestation. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à le respecter.

## **Article 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION**

« Escapade Gourmande à Bormes » est uniquement ouvert aux artisans, producteurs "de bouche", arts de la table, restaurateurs et domaines viticoles.

Tout candidat adressera son dossier de candidature à la mairie de Bormes les Mimosas et plus particulièrement au service Asso Even Sports avant le 18 mai 2025. Ce dossier est établi sur la base d'un document type téléchargeable sur le site [www.ville-bormes.fr](http://www.ville-bormes.fr) et Facebook ou qui pourra être envoyé sur demande par voie postale ou mail à [asso.even@ville-bormes.fr](mailto:asso.even@ville-bormes.fr).

L'exposant devra joindre à son formulaire de candidature une photocopie de la carte d'identité, une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de moins de 3 mois, un extrait de KBIS, une carte commerçant ou carte professionnelle, attestation de règlement ou d'exonération des cotisations Urssaf ou sécurité sociale des indépendants, jusqu'au dernier trimestre échu et la liste détaillée avec photos des produits vendus.

La réception de cette demande par l'organisateur implique que le candidat exposant a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.

Le fait que l'organisateur ait démarché un candidat exposant ne pourra, en aucun cas, être considéré par celui-ci comme un engagement de l'organisateur de lui garantir sa participation au salon.

La réception du dossier de candidature ne constitue pas une inscription à la manifestation « Escapade gourmande à Bormes » mais une demande de participation.

Tous les dossiers de candidature seront examinés par une commission de sélection. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Dès que les candidatures auront été examinées et les emplacements attribués, elles feront l'objet d'un courrier/mail d'inscription ou d'un courrier/mail de refus le cas échéant. L'exposant devra ensuite confirmer son inscription et faire parvenir un acompte de 40% du montant total de la réservation de son emplacement avant le 15 juin 2025. Le solde sera ensuite à verser avant le 17 août 2025.

## **Article 3. CRITERES DE SELECTION**

Les critères de sélection sont les suivants :

- Engagement d'une présentation soignée et de qualité des produits proposés à la vente
- La qualité, variété et l'originalité des produits proposés, leur authenticité.
- Proposer le paiement par carte bleue sera valorisé lors de la sélection.

#### **Article 4. MODALITES D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS**

L'inscription d'un exposant ne deviendra définitive qu'après réception d'un courrier/mail confirmant l'inscription, la signature d'une convention et le versement de l'acompte de 40% liée à la réservation de l'emplacement. Plusieurs moyens de paiement seront acceptés, paiement en ligne via la plateforme Welogin, chèques et espèces. Le lien pour accéder à la plateforme Welogin sera transmis par mail/courrier.

Le rejet de l'inscription sera également signifié par un courrier/mail.

L'organisateur détermine au mieux l'attribution des emplacements.

L'organisateur pourra, s'il le juge nécessaire et pour des raisons de sécurité, en modifier la situation lors de l'installation.

#### **ARTICLE 5. OCCUPATION DES STANDS**

L'installation des exposants est prévue le 26 septembre 2025 entre 7h30 et 11h. L'organisateur se réserve le droit de céder la place d'un exposant si celui-ci arrive après ouverture du salon.

Le démontage interviendra le 28 septembre 2025 à partir de 17h.

Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente :

- Vendredi 26 septembre 2025 de 11h à 22h30
- Samedi 27 septembre 2025 de 11h à 22h30
- Dimanche 28 septembre 2025 11h à 17h

**Les exposants sont tenus de cesser tout service à 22h. Le public devra quitter les lieux au plus tard à 22h30.**

L'organisateur se réserve le droit de modifier la date d'ouverture, la durée, le lieu, les heures d'ouverture et de fermeture, le prix des stands et la date de clôture des inscriptions.

Il est interdit aux exposants de partager, céder, de sous louer ou transférer tout ou une partie de l'emplacement attribué par l'organisateur.

Le site sera placé sous surveillance par une société privée spécialisée durant les nuits du 26 au 27 septembre 2025 et du 27 au 28 septembre 2025.

#### **Article 6. CONDITIONS TECHNIQUES**

L'organisateur s'engage à mettre à disposition à l'exposant qui en fait la demande une ou plusieurs tente(s) mesurant 3mx3m en contrepartie d'une participation financière définie dans l'article 7.

Deux points d'eau seront à disposition des exposants sur le salon.

Aucun matériel supplémentaire ne sera prêté par l'organisateur.

L'organisateur s'engage à fournir de l'électricité à l'exposant qui en fait la demande selon la formule sélectionnée. L'exposant devra renseigner le nombre de prises souhaitées et la caractéristique des prises (prise 220V ou prise triphasée).

Par mesure de sécurité, aucun étalage ne doit déborder de l'emplacement dédié à l'exposant.

Pendant et après le salon, aucun déchet ne doit rester sur le stand ou aux abords du stand (ni carton, ni bouteille vide...). Des containers à déchets et bouteilles seront à disposition des exposants.

## **Article 7. CONDITIONS FINANCIERES**

Pour l'édition 2025, il sera demandé une participation de :

FORMULES	TENTE	WATTS/AMPERES	PRIX
1	1 tente 3X3M	0 WATT	180€
2	1 tente 3X3M	1 000 WATTS	220€
3	1 tente 3X3M	3 800 WATTS	350€
4	1 tente 3X3M	7600 WATTS	450€
5	1 tente 3X3M	32 AMPERES (6 prises 16 A ou 1 P17 en 32A)	550€
6	1 tente 3X3M	Puissance demandée > 32A	650€

**Ces formules comprennent un emplacement avec une tente 3x3m. Pour toute tente supplémentaire demandée, une participation financière de 180€ supplémentaire sera demandée.**

### **POUR LES FOOD TRUCKS :**

FORMULES	METRES LINEAIRES	WATTS/AMPERES	PRIX
1	<b>3m</b>	0 WATT	100€
2	<b>3m</b>	1 000 WATTS	150€
3	<b>3m</b>	3 800 WATTS	250€
4	<b>3m</b>	7600 WATTS	350€
5	<b>3m</b>	32 AMPERES (6 prises 16 A ou 1 P17 en 32A)	450€
6	<b>3m</b>	Puissance demandée > 32A	550€

**Ces formules comprennent un emplacement de 3m linéaire sans tente. Pour tout mètre linéaire supplémentaire demandé, une participation financière de 25€ par mètre supplémentaire sera demandée.**

Si votre dossier de candidature est retenu, il vous sera demandé de confirmer votre inscription et de verser un acompte de 40% du total général du montant de votre emplacement avant le 15 juin 2025. Le solde sera à verser avant le 17 août 2025.

Toutes les détériorations causées par les installations, matériels ou les marchandises de l'exposant seront facturées à l'exposant.

### **Article 8. ASSURANCES**

L'organisateur est couvert pour le risque Responsabilité Civile par un contrat souscrit à l'année. L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toute assurance couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à un tiers.

### **Article 9. SUSPENSION – ANNULATION**

En cas de désistement dans les 30 jours précédant l'évènement ou de non occupation de l'emplacement réservé durant l'évènement, les sommes versées, acompte et solde, restent acquises à l'organisateur qui peut disposer librement de l'emplacement.

En cas de départ anticipé avant la fin du salon, la totalité du montant versé concernant la réservation du stand sera conservée par l'organisateur.

En cas de désistement de l'exposant pour cas de force majeure (décès ou maladie), sous réserve d'en avoir informé l'organisateur par courrier ou email avec accusé de réception et d'avoir fourni un justificatif, le montant de son inscription lui sera restitué.

En cas d'annulation du salon de la part de l'organisateur, le montant de l'inscription sera restitué intégralement à l'exposant.

### **Article 10. LITIGES**

TOUT LITIGE INTERVENANT ENTRE LES PARTICIPANTS A CE SALON ET NECESSITANT L'INTERVENTION DE L'AUTORITE MUNICIPALE OU DES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE SERA SANCTIONNE SOIT PAR L'EXCLUSION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DE CETTE MANIFESTATION, SOIT PAR DES POURSUITES QUI POURRONT ÊTRE EXERCEES S'IL Y A LIEU.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation des tribunaux compétents.

# FORMULAIRE CANDIDATURE ESCAPADE GOURMANDE À BORMES

Dénomination de la structure/de la société : .....

Nom du représentant légal : .....

Adresse : .....

Code postal / ville : .....

Numéro de SIRET : .....

Code APE : .....

N° du contrat d'assurance en responsabilité civile : .....

Copie de l'attestation d'assurance à joindre à ce dossier

Numéro de téléphone : .....

Email : .....

Site internet/ facebook / instagram : .....

## CONTACT DU RESPONSABLE SUR LE SALON

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX**

**Description des produits** (Joindre des photos) :

.....  
.....  
.....  
.....

**Fourchette de prix des produits :** .....

Ce dossier est un dossier de candidature et n'assure pas votre stand de l'événement.  
Une fois complété, il est à retourner avant le 18 mai 2025 au plus tard, par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Bormes les Mimosas, 1 place Saint François, 83230 Bormes les Mimosas ou par mail [asso.even@ville-bormes.fr](mailto:asso.even@ville-bormes.fr)

**Tous les dossiers de candidatures seront examinés par une commission de sélection. Le dossier de candidature doit être retourné complet, tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Candice ou Céline par téléphone au 04 94 05 34 54.

Si votre dossier de candidature est retenu, il vous sera demandé de confirmer votre inscription et de verser un acompte de 40% du total général du montant de votre emplacement avant le 15 juin 2025. Le solde sera à verser avant le 17 août 2025.

Toutes les détériorations causées par les installations, matériels ou les marchandises de l'exposant seront facturées à l'exposant.

**Attestation sur l'honneur :**

Je soussigné(e) ....., représentant légal de la structure citée ci-dessus, certifie avoir pris connaissance du règlement détaillé joint à ce dossier et déclare y souscrire. Je certifie également que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Cachet commercial

Fait le :

A :

Nom et signature

Précédée de la mention

"Lu et approuvé, pour accord):

# FORMULAIRE CANDIDATURE EXPOSANT SOUS TENTE

- Formule 1 : 1 tente 3x3m - 0 watt - 180€
- Formule 2 : 1 tente 3x3m - 1 000 watts - 220€
- Formule 3 : 1 tente 3x3m - 3 800 watts - 350€
- Formule 4 : 1 tente 3x3m - 7 600 watts - 450€
- Formule 5 : 1 tente 3x3m - 32 ampères -6 prises16A ou 1 P17 en 32A - 550€
- Formule 6 : 1 tente 3x3m - Puissance demandée > 32A - 650€
- Tente supplémentaire : .....

Ces formules comprennent un emplacement avec une tente 3x3m.

**Pour toute tente supplémentaire demandée, une participation financière de 180€/tente supplémentaire sera demandée.**

Besoins spécifiques pour votre activité :

- Eau (La mairie ne fournit pas de tuyau)
- Electricité **(indiquez la puissance de chaque appareil)**

.....  
.....  
.....

- Prise électrique 220V - Nombre de prises souhaitées.....
- Prise électrique triphasée - Nombre de prises souhaitées .....

Emplacement pour voiture réfrigérée : OUI  NON

Si oui, indiquez la puissance électrique exacte nécessaire.....

Autres besoins

.....

Longueur, largeur, hauteur de votre véhicule et véhicule réfrigéré :

.....

Mode(s) de paiement accepté(s) par l'exposant sur le salon :

- Espèces
- Carte Bleue
- Chèques

# FORMULAIRE CANDIDATURE EXPOSANT AVEC FOOD TRUCK

- Formule 1 : 3m - 0 watt - 100€
- Formule 2 : 3m - 1 000 watts - 150€
- Formule 3 : 3m - 3 800 watts - 250€
- Formule 4 : 3m - 7 600 watts - 350€
- Formule 5 : 3m - 32 ampères -6 prises 16A ou 1 P17 en 32A - 450€
- Formule 6 : 3m - Puissance demandée > 32A - 550€
- Mètre supplémentaire (25€/1m) : .....

Ces formules comprennent un emplacement de 3m linéaire sans tente.

**Pour toute tente supplémentaire demandée, une participation financière de 25€/mètre supplémentaire sera demandée.**

Besoins spécifiques pour votre activité :

- Eau (La mairie ne fournit pas de tuyau)
- Electricité (**indiquez la puissance de chaque appareil**)

.....  
.....  
.....

- Prise électrique 220V - Nombre de prises souhaitées .....
- Prise électrique triphasée - Nombre de prises souhaitées .....

Emplacement pour voiture réfrigérée : OUI  NON

Si oui, indiquez la puissance électrique exacte nécessaire.....

Autres besoins

.....

Hauteur de votre véhicule (pour Food trucks) :

.....

Longueur et largeur (pour Food trucks) :

.....

Mode(s) de paiement accepté(s) par l'exposant sur le salon:

- Espèces
- Carte Bleue
- Chèques

**La mairie ne fournit pas de matériel**

## PIECES A FOURNIR

- Formulaire de candidature complété
- Photo de votre stand ou food truck
- Liste détaillée des produits proposés à la vente
- Photocopie de la carte d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Extrait KBIS
- Carte commerçant ambulant ou carte professionnelle
- Attestation de règlement ou d'exonération des cotisations URSSAF ou Sécurité Sociale des Indépendants, jusqu'au dernier trimestre échu (délivrée sur demande auprès des organismes de recouvrement)

Toutes les pièces demandées concernant l'activité de l'exposant devront être en cours de validité et de moins de 3 mois et un acompte.